

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numero de permis				Date d'inspection		
Power Play Academy Moncton Campus Inc.	2019493				Le 19 octobre 2021		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Academie Power Play Academy Moncton Campus 3				(506) 878-1515			
Adresse							
1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Maryse Léger			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).				t. 2021	19 oct. 2021		
Commentaires : Un groupe n'était pas en ratio. Un enfant a été conforme.	déplacé da	ans u	n autre (groupe	. La lacune e	est maintenant	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).		24(1)(c)(ii) 23 se		pt. 2021	19 oct. 2021		
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établisse agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	ement	31(3)		05 oc	t. 2021	19 oct. 2021	
	.	00(0)			2004	T	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.		33(2) 02 no		v. 2021			
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou é familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au mo quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	e	36(3)	(b)	22 se	pt. 2021	19 oct. 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							

Commentaires généraux

Nom de l'exploitant

Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu intérieur et extérieur ainsi que l'heure du repas.

original signé par Maryse Léger		Le 19 octobre 2021
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date	
permis		
original signé par		
Katia Allain		Le 19 octobre 2021
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	